

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES⁶⁰

Décisions

A sa 1565^e séance, le 9 février 1971, le Conseil a décidé, conformément à l'article 59 de son règlement intérieur provisoire, de renvoyer à son Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Bhoutan⁶¹.

A sa 1566^e séance, le 10 février 1971, le Conseil a décidé d'inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

Résolution 292 (1971)

du 10 février 1971

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Bhoutan⁶¹,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité
à la 1566^e séance.*

Décision

A sa 1574^e séance, le 16 août 1971, le Conseil a décidé de renvoyer à son Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par l'Oman⁶² et Bahreïn⁶³.

⁶⁰ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1952, 1955, 1956, 1957, 1958, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1970.

⁶¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-cinquième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1970, document S/10050.

⁶² *Ibid.*, vingt-sixième année, Supplément d'avril, mai et juin 1971, document S/10216.

⁶³ *Ibid.*, Supplément de juillet, août et septembre 1971, document S/10291.

Résolution 296 (1971)

du 18 août 1971

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Bahreïn⁶⁴,

Accueille favorablement la demande d'admission de Bahreïn et recommande à l'Assemblée générale d'admettre Bahreïn à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité
à la 1575^e séance.*

Décisions

A sa 1577^e séance, le 14 septembre 1971, le Conseil a décidé de renvoyer à son Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Qatar⁶⁵.

A sa 1578^e séance, le 15 septembre 1971, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de la République démocratique populaire du Yémen à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

Résolution 297 (1971)

du 15 septembre 1971

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Qatar⁶⁴,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Qatar à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité
à la 1578^e séance.*

Décision

A sa 1587^e séance, le 30 septembre 1971, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de la République de-

⁶⁴ *Ibid.*, document S/10306.

mocratique populaire du Yémen à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question intitulée "Admission de nouveaux Membres : rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de l'Oman à l'Organisation des Nations Unies (S/10345⁶⁶)".

Décision

A sa 1608^e séance, le 6 décembre 1971, le Conseil a décidé de renvoyer à son Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par les Emirats arabes unis⁶⁷.

Résolution 299 (1971) du 30 septembre 1971

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par l'Oman⁶⁸,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre l'Oman à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité
à la 1587^e séance.*

⁶⁶ Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1971.
⁶⁸ Ibid., Supplément d'avril, mai et juin 1971, document S/10216.

Résolution 304 (1971) du 8 décembre 1971

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par les Emirats arabes unis⁶⁷,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre les Emirats arabes unis à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité
à la 1609^e séance.*

⁶⁷ Ibid., Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971, S/10420.

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL⁶⁸

A ses 1618^e, 1619^e et 1620^e séances, tenues en privé les 17, 20 et 21 décembre 1971, le Conseil a examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Résolution 306 (1971) du 21 décembre 1971

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies M. Kurt Waldheim.

*Adoptée à l'unanimité à la
1620^e séance (séance privée).*

⁶⁸ Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1950, 1953, 1957, 1962 et 1966.